

COLLECTIF POLE GARE

12 avenue de Coubertin
78470 Saint-Rémy-les-Chevreuse

RIVERAINS RER B SAINT REMY

25 rue Ditte
78470 Saint-Rémy-les-Chevreuse

Monsieur Dominique Bavoil
Maire
Saint-Rémy-les-Chevreuse

Saint-Rémy-les-Chevreuse, le 2 novembre 2023

Monsieur le Maire,

Nous sommes à la veille du lancement de l'enquête publique environnementale sur le projet de création de trois nouvelles voies de garage à Saint Rémy maintenu obstinément par la RATP malgré les risques environnementaux et ce malgré les propositions alternatives faites par les associations depuis des mois.

La présentation très schématique de ce "nouveau" projet (certes sans la voie 4T) faite par la RATP lors de la visio conférence du 3 juillet 2023 n'a pu nous convaincre de son bienfondé au titre de la modernisation du RER B et pas davantage sur la protection environnementale des abords du projet (risques hydrauliques, bruit, vibrations, paysage).

La délibération portant sur un avis favorable à ce projet de voies de garage votée à la majorité lors du Conseil municipal du 21 Septembre 2023 suscite une profonde déception par l'orientation ainsi donnée. Rappelons que le Conseil municipal avait voté deux motions en défaveur du projet les 11 Janvier 2018 et 21 Janvier 2021.

Des réserves sont associées au vote de la délibération. On peut s'interroger sur ce que sera votre décision si tout ou partie de ces réserves ne sont pas levées.

- L'accès ouest à la gare via la Route de Limours aurait pu être réalisé par la RATP depuis des années si celle-ci n'avait pas conditionné sa réalisation à l'approbation de son projet de voies de garage ; c'est seulement cette année qu'elle a commencé à l'étudier,
- Vous avez fait état lors du Conseil municipal de l'étude de 2016 du bureau d'études ARTELIA. Nous vous rappelons que cette étude n'avait pas obtenu l'assentiment des associations lors de sa présentation à l'époque pas plus que le nôtre lors de la réunion du 29 Septembre 2022 avec la RATP (voir notre courrier du 12 octobre 2022). Le comité de Pôle est piloté par la commune, vous l'avez rappelé à plusieurs reprises, nous vous demandons donc avec insistance que les études soient relancées dans les plus brefs délais afin de tenir compte de l'évolutions des besoins et des préconisations récentes d'IDFM.
- Par ailleurs, dans le cadre de la révision du PLU en cours, nous vous avons demandé que l'OAP secteur gare ne soit pas disjointe de l'aménagement du Pôle gare, ni de

l'éventuelle création d'un parking semi-enterré et du projet de voies de garage, autant de projets présentés comme indépendants mais qui ont inévitablement des interactions.

Nous n'avons pas connaissance de l'étude d'impact mais les recommandations émises par l'Autorité environnementale dans son avis du 20 juillet 2023 génèrent de vives inquiétudes car elles ne sont pas sans rappeler celles portées sur l'étude d'impact de 2018.

Ces recommandations laissent présager des insuffisances graves dans l'évaluation des émergences de bruit, des vibrations et dans les mesures apportées, ou non, pour corriger les nuisances à venir.

Enfin, si nous pouvons accepter le projet des voies de garage 6 et 8, la voie 10 proche des habitations et adossée à l'éventuel parking semi-enterré comporte un risque environnemental trop important pour être acceptable.

Dans ces conditions, nous ne pouvons qu'être opposés au projet de voies de garage de la RATP tel qu'il nous a été présenté le 3 Juillet dernier, ce que nous exprimerons au Commissaire enquêteur lors de l'enquête publique.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations les meilleures.

Yohann PETILLON,
président

Marie Louise CARIOU
présidente

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'MLC', written in a cursive style.